



Inaptitude & dispense de travail

Par **Polemon**, le **06/03/2019** à **15:53**

Bonjour,

Un de mes salariés vient d'être déclaré inapte ; son état de santé fait obstacle à tout reclassement.

Dans la mesure où il part en retraite dans 2 mois, puis-je le dispenser de travail jusqu'à son départ en retraite ou suis-je obligé de le licencier ?

Merci d'avance.

Par **P.M.**, le **06/03/2019** à **20:47**

Bonjour,

Vous n'avez pas besoin de dispenser le travailler de venir travailler puisqu'il est inapte, en revanche, si vous ne pouvez pas le reclasser, vous devez lui notifier et procéder au licenciement...